Dossier de presse

Contact presse : cab-tef-presse@cab.travail.gouv.fr

Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

Suivez-nous sur Twitter à @Minist_Travail - #GCS2013

la grande conférence sociale *pour l'emploi*

les 20 et 21 juin 2013

Palais d'Iéna - Paris

Programme

JEUDI 20 JUIN 2013

À partir de 9h00	**Accueil de la presse**
10h30	**Accueil des participants**
12h00	**Discours d'ouverture de la grande conférence sociale pour l'emploi** par **François HOLLANDE**, *Président de la République*
13h00	Buffet déjeunatoire
14h15	Tables rondes thématiques : **Mobiliser pour l'emploi et la formation professionnelle** présidée par **Michel SAPIN**, *ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.*
	Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés présidée par **Najat VALLAUD-BELKACEM**, *ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement* et par **Alain VIDALIES**, *ministre délégué chargé des Relations avec le Parlement.*
	Développer les filières et anticiper les emplois de demain présidée par **Arnaud MONTEBOURG**, *ministre du Redressement productif.*
	Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale présidée par **Marisol TOURAINE**, *ministre des Affaires sociales et de la Santé.*
	Moderniser l'action publique pour conforter notre modèle de service public présidée par **Marylise LEBRANCHU**, *ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique.*
	Relancer l'Europe sociale présidée par **Thierry REPENTIN**, *ministre délégué, chargé des Affaires européennes.*
18h45	**Point presse de Michel SAPIN**
19h00	Buffet dînatoire
20h30	Fin de la journée

Vendredi 21 juin 2013

À partir de 8h15	**Accueil des participants et de la presse**
9h00	**Reprise des tables rondes thématiques**
13h00	Buffet déjeunatoire
15h00	**Restitution en séance plénière des débats des tables rondes** par les facilitateurs
16h00	**Discours de clôture** par **Jean-Marc AYRAULT**, *Premier ministre*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TABLE RONDE 1

« Mobiliser pour l'emploi et la formation professionnelle »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Mobiliser pour l'emploi et la formation professionnelle

L'objectif de cette table ronde est de pouvoir partager des constats et échanger sur les priorités partagées en matière d'emploi et de formation professionnelle, afin de construire une feuille de route déterminant pour chaque chantier identifié ses objectifs, son calendrier et sa méthode.

La table ronde sera introduite par **Michel SAPIN, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social**. Les débats seront ensuite ouverts par **Mme Catherine BARBAROUX, facilitatrice de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps

Mobiliser les acteurs pour l'emploi et agir ensemble sur les territoires

- Mobilisation des dispositifs de la politique de l'emploi (emplois d'avenir et contrats aidés, contrat de génération,...)
- Actions partenariales pour consolider l'emploi face aux mutations économiques (outils de la loi sécurisation de l'emploi, partenariats nationaux et régionaux, etc.)
- Accompagnement et prise en charge des demandeurs d'emploi (publics en difficultés, jeunes/ objectif simplification des règles)
- Opportunités d'embauche et lutte contre les recrutements qui n'aboutissent pas

2e temps

Mettre la formation professionnelle au service de l'emploi et de la qualification des actifs

- Objectifs de la réforme de la formation professionnelle
- Points clés du document d'orientation et de la concertation sur l'alternance
- Opportunité / Modalités d'une initiative immédiate sur la formation des demandeurs d'emploi (offre complémentaire, délais d'entrée en formation)

Au cours de la 1ere demi-journée, le 1er temps sera traité et le 2e temps sera ouvert.

Au cours de la 2e demi-journée, la discussion se poursuivra sur le 2e temps, avant une synthèse globale des échanges.

TABLE RONDE 2

« Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Améliorer les conditions de travail, prévenir les risques et protéger la santé des salariés

La table ronde sera introduite par **Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes, porte-parole du gouvernement** et par **Alain VIDALIES, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement**. Les débats seront ensuite ouverts par **Jean-Christophe SCIBERRAS, facilitateur de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps - jeudi 20 juin – 14h15/18h15

QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

- Suites de la négociation sur la qualité de vie au travail
- Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : quelles nouvelles voies de progrès ?
- Responsabilité sociale de l'entreprise

2e temps - vendredi 21 juin – 9h00/13h00

SANTE AU TRAVAIL

- Les risques professionnels
- Les acteurs de prévention
  - Les instances de gouvernance et le mode de coopération entre les acteurs de prévention
  - La réforme des services de santé au travail
  - Le CHSCT
- Les actions de la prévention
  - Agir sur des lieux de travail plus particulièrement exposés
  - Le rôle de la négociation collective pour la prévention de l'usure professionnelle
  - Le maintien dans l'emploi. La prévention de la désinsertion professionnelle

TABLE RONDE 3

« Développer les filières et anticiper les emplois de demain »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Développer les filières et anticiper les emplois de demain

La table ronde sera introduite par **Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif**. Les débats seront ensuite ouverts **par Jean PISANI-FERRY, facilitateur de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps - jeudi 20 juin – 14h15/18h15

- Introduction de la table ronde
- Tour de table

Redessiner le paysage français de l'industrie et des services

- Présentation du thème du jour
- Etat des lieux et grands enjeux pour la France de demain
- Une politique sectorielle pertinente pour dynamiser la production de biens et de services
- La mobilisation de l'Etat, de l'industrie et des services autour des grands programmes structurants d'avenir
- Enseignements de la 1ère demi-journée par le facilitateur

2e temps - vendredi 21 juin – 9h00/13h00

- Introduction de la 2ème demi-journée par Arnaud Montebourg et Victorin Lurel
- Présentation des thèmes du jour par le facilitateur

Anticiper les emplois et les competences de demain

- L'identification des emplois et des compétences de demain issus du nouveau paysage français de l'industrie et des services
- La construction de stratégies partagées d'anticipation

Organiser les transitions professionnelles

- Le développement des transitions professionnelles et des passerelles au sein et entre les filières
- Le déploiement territorial de l'accompagnement des transitions
- Eléments de synthèse de l'ensemble de la table-ronde par le facilitateur

TABLE RONDE 4

« Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale

La table ronde sera introduite par **Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales et de la Santé**. Les débats seront ensuite ouverts par **Yannick MOREAU, facilitatrice de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps - jeudi 20 juin – 14h15/18h15

Introduction generale et retour sur la feuille de route 2012

L'avenir et le financement de la protection sociale

- Introduction du premier tour de table
- Échanges sur les priorités de la protection sociale et son financement
- Conclusion sur l'avenir et le financement de la protection sociale

Retraites

- Les pistes du rapport de la commission pour l'avenir des retraites

2e temps - vendredi 21 juin – 9h00/13h00

Les objectifs et evolutions du systeme de retraite

- Introduction du 2e tour de table
- Échanges sur les évolutions nécessaires dans le domaine des retraites et les objectifs d'une réforme

Les elements de progres attendus dans la reforme des retraites

- Introduction du 3e tour de table
- Échanges sur les priorités et les éléments de progrès pour la réforme des retraites
- Conclusion sur les retraites

TABLE RONDE 5

« Moderniser l'action publique pour conforter notre modèle de service public »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Moderniser l'action publique pour conforter notre modèle de service public

La table ronde sera introduite par **Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique**. Les débats seront ensuite ouverts par **Gilbert SANTEL, facilitateur de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps - jeudi 20 juin – 14h15/18h15

LE MODELE FRANÇAIS DE SERVICE PUBLIC

- Champ d'intervention du service public
- Les valeurs de référence du service public
- Ses différents modes opératoires
- Bilan de ses évolutions
- Comment le service public peut-il efficacement contribuer au développement économique et à la cohésion sociale ?

Intervention de Marylise Lebranchu,
Intervention du facilitateur
Tour de table
Pause
Débat

2e temps - vendredi 21 juin – 9h00/13h00

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE POUR CONFORTER NOTRE MODELE DE SERVICE PUBLIC

- Associer les partenaires sociaux et les collectivités territoriales à la modernisation de l'action publique
- Mieux prendre en compte les besoins et les attentes des usagers
- Simplifier et innover pour améliorer l'action publique et le service public
- Anticiper l'évolution des besoins et les nécessaires adaptations du service public

Intervention du facilitateur
Tour de table
Pause
Débat
Synthèse du facilitateur
Conclusion par Marylise Lebranchu

TABLE RONDE 6

« Relancer l'Europe sociale »

la grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013
Palais d'Iéna

Table ronde

Relancer l'Europe sociale

La table ronde sera introduite par **Thierry REPENTIN, ministre délégué, chargé des Affaires européennes**. Les débats seront ensuite ouverts **par Odile QUINTIN, facilitatrice de la table ronde**.

La discussion pourra s'articuler autour de deux temps :

1er temps - jeudi 20 juin – 14h15/18h15

- La lutte contre le chômage des jeunes
- Le salaire minimum au niveau européen
- Les indicateurs sociaux

2e temps - vendredi 21 juin – 9h00/13h00

- Le renforcement du dialogue social au niveau européen
- La lutte contre la concurrence déloyale (directive détachement des travailleurs)
- La santé et la sécurité au travail

D'une grande conférence sociale à l'autre...

UNE ANNÉE DE RÉFORMES PAR LE DIALOGUE

Il y a un an, les forces économiques et sociales françaises et le Gouvernement faisaient ensemble un pari : inventer un « dialogue social à la française » pour réformer notre pays par la négociation, dans le respect de son identité sociale et républicaine. Un an plus tard, la démarche a permis d'importants succès. De nouveaux compromis et de nouvelles réformes sont nécessaires pour répondre aux défis du pays et doivent être amorcés dans le cadre de la 2ème grande conférence sociale !

« LE TEMPS DE LA NÉGOCIATION N'EST PAS UN TEMPS PERDU. C'EST UN TEMPS GAGNÉ SUR LES MALENTENDUS ET LES CONFLITS »

François HOLLANDE
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
vœux aux partenaires sociaux,
17 janvier 2013

sommaire

I. UNE ANNÉE POUR **DONNER CORPS AU DIALOGUE SOCIAL** À LA FRANÇAISE

II. UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA **BATAILLE DE L'EMPLOI** ET DE LA **QUALITÉ DU TRAVAIL**

III. UNE ANNÉE POUR CONCILIER DEUX EXIGENCES : **COMPÉTITIVITÉ** ET **SOLIDARITÉ**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

I. UNE ANNÉE POUR DONNER CORPS AU **DIALOGUE SOCIAL** À LA FRANÇAISE

Réformer la France par le dialogue social

UNE GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE ANNUELLE

Les 9 et 10 juillet 2012, la dynamique nouvelle du dialogue social s'est mise en route, après une période marquée par la défiance. Portée par un nouvel état d'esprit, la grande conférence fait figure de moment fondateur pour une année de transformations économiques et sociales inscrites dans la feuille de route sociale, un agenda partagé par tous les acteurs. La deuxième conférence de ce quiquennat, les 20 et 21 juin 2013, consolide cette méthode et cette dynamique.

DES PARTENAIRES SOCIAUX RECONNUS ET LÉGITIMES

Il est impossible de réformer sans les acteurs.
Leur association est gage de pérennité et d'appropriation des réformes au niveau national, dans les branches et les entreprises.

- Les conditions, c'est la confiance et la légitimité. Cette année a été celle de **l'achèvement de la réforme de la représentativité syndicale** : élections dans les TPE du 28 novembre au 12 décembre et mesure d'audience de la représentativité syndicale le 29 mars. Au total, 5 456 527 salariés ont voté pour le syndicat de leur choix.
- Les réalisations, c'est le lancement de **trois grandes négociations** : le contrat de génération, la sécurisation de l'emploi et la qualité de vie au travail.

De nouveaux pas pour la démocratie sociale dans les branches et les entreprises

DE NOUVEAUX POUVOIRS DE NÉGOCIER DANS LES ENTREPRISES

Le dialogue social ne doit pas s'arrêter à la porte de l'entreprise. La loi sur la sécurisation de l'emploi y crée des nouveaux instruments et occasions de dialogue social.

- Des **représentants des salariés font leur entrée dans les Conseils d'administration** des grandes entreprises.
- Les salariés seront mieux associés à l'**anticipation de l'emploi et des compétences** et négocieront des droits nouveaux comme **les complémentaires santé** pour tous. Ils seront associés à la **consultation sur la stratégie de l'entreprise** et à la définition des conditions de la **mobilité interne**. L'information qui sera transmise aux salariés sera rassemblée en **une base de données unique**.
- Les **accords de maintien de l'emploi seront négociés** et soumis à l'accord des organisations représentant plus de 50% des salariés.
- **Les procédures de licenciements collectifs**, en dernier recours, passeront elles aussi par des accords majoritaires pour être valables, ou par l'homologation demandée à l'Etat.

Le dialogue social dans la fonction publique

PROGRESSER PARTOUT PAR LE DIALOGUE SOCIAL ET LA DÉMOCRATIE

- Une concertation sur les moyens syndicaux a abouti à **de nouveaux moyens en temps pour les organisations syndicales**.
- En matière d'exemplarité des employeurs, **un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, le premier du genre dans la fonction publique, a été négocié et signé par toutes les organisations syndicales représentatives.
- **Un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux** et les moyens des CHSCT est en négociation.

LE DIALOGUE SOCIAL À LA FRANÇAISE : EXEMPLE DE MÉTHODE DE NÉGOCIATION

UNE GRANDE CONFÉRENCE SOCIALE qui lance le chantier d'une négociation

→ **UN DOCUMENT D'ORIENTATION DU GOUVERNEMENT,** acte politique qui donne le champ et les orientations de la négociation

→ **UNE NÉGOCIATION SOCIALE ET UN ACCORD ÉVENTUEL**

→ **LA TRANSPOSITION DE L'ACCORD EN PROJET DE LOI,** dans la fidélité et la loyauté vis-à-vis de son contenu et dans l'écoute des éventuels non-signataires

→ **LE DÉBAT ET LE VOTE PAR LE PARLEMENT,** seul garant de l'intérêt général, dont le travail est pleinement respecté mais qui a aussi à cœur de respecter les équilibres sociaux et de transformer l'accord du plus grand nombre en loi pour tous

A côté des négociations, de **MULTIPLES CONCERTATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX**

Prochainement, le **DIALOGUE SOCIAL PRÉALABLE À LOI** entrera dans la Constitution.

II. UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA **BATAILLE DE L'EMPLOI** ET DE LA **QUALITÉ DU TRAVAIL**

La bataille de l'emploi est la priorité mais elle ne s'oppose pas à la recherche d'une qualité de vie au travail ou à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette année a permis de réaffirmer l'importance d'allier une politique de l'emploi à une politique du travail, pour que les emplois créés ou aidés soient de bons emplois, c'est-à-dire permettant aux salariés d'augmenter leurs compétences, de construire une carrière, de s'épanouir et de contribuer à la performance de l'économie française.

Les fronts de la bataille de l'emploi et du travail

DES EMPLOIS DURABLES FACE À L'URGENCE DU CHÔMAGE DES JEUNES

Face à l'urgence du chômage des jeunes, et en particulier des 500 000 jeunes sans emploi ni formation, c'est-à-dire les plus éloignés de l'emploi, les **emplois d'avenir** ont constitué une première réponse.

Fin mai, 25 000 jeunes ont décroché un emploi, qu'ils n'auraient jamais pu obtenir sans les emplois d'avenir. 88% des jeunes recrutés n'ont pas le Bac. 95% des emplois d'avenir sont à temps plein et 60% ont été signés pour 3 ans et plus.

La conférence de lutte contre la pauvreté, prévue par la feuille de route, a décidé de la mise en œuvre d'une autre réponse pour la jeunesse : la **garantie jeunes**. Elle proposera aux jeunes en grande difficulté d'insertion un contrat d'accompagnement intensif vers l'emploi ou la formation, accompagné d'une allocation équivalente au RSA. Nous ne pouvons pas laisser les jeunes seuls face au chômage. C'est pourquoi le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale met en œuvre un **parcours d'insertion et d'accompagnement** des jeunes les plus en difficulté.

INSÉRER LES JEUNES SANS EXCLURE LES SENIORS

Notre pays se singularise par un fort chômage aux deux extrémités de la chaîne des âges, les jeunes et les seniors. Le **contrat de génération** offre à ces deux publics une même solution :

Son objectif : transmission des savoir-faire alors qu'une génération va partir en retraite, mais aussi motivation au travail de seniors, pouvant ainsi transmettre et accompagner ; motivation aussi de jeunes qui peuvent gravir plus vite les échelons de l'expérience et être guidés.

Dans tous les collectifs de travail, l'objectif est de redonner du sens. C'est aussi l'un des objets de la **négociation sur la qualité de vie au travail.** Cette négociation poursuit une démarche globale : santé, qualité du travail, relations avec l'encadrement, articulation vie personnelle et vie professionnelle… Elle recherche une nouvelle étape dans le droit d'expression, au-delà des seules conditions de travail, mais sur ce qui fait son métier. Cette approche doit permettre de répondre au malaise actuel pouvant exister dans le monde du travail.

RÉFORMER POUR SÉCURISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET ROMPRE AVEC LA « PRÉFÉRENCE FRANÇAISE POUR LE LICENCIEMENT »

Lutter contre le chômage suppose de créer des emplois mais aussi d'éviter des destructions. **L'accord du 11 janvier puis la loi de sécurisation de l'emploi** donnent aux acteurs les moyens de trouver des alternatives aux licenciements.

Accords de maintien de l'emploi dans un contexte de crise, mobilité interne et externe des salariés de façon encadrée, unification et simplification du dispositif d'activité partielle, refonte des procédures de licenciements collectifs.

La bataille du chômage se mène enfin en soutenant le pouvoir d'achat : **hausse du SMIC** et évolution de son mode de calcul.

Contre la précarité de l'emploi et l'insécurité dans le travail, un même combat

La précarité de l'emploi s'accompagne, le plus souvent, de l'insécurité dans le travail. Travail illégal ou contrats courts ou atypiques sont une double menace sur l'emploi et sur la sécurité des salariés.

LUTTER CONTRE TOUTES LES PRÉCARITÉS

C'est l'un des pans de l'accord du 11 janvier et de la loi de sécurisation de l'emploi.

Droits rechargeables à l'assurance chômage et accompagnement des salariés précaires alternant périodes d'emploi et de chômage ; incitation à recourir au CDI plutôt qu'au CDD *via* **l'augmentation des cotisations sur les contrats courts** ; amélioration de la situation des salariés à temps partiel : **rémunération dès la première heure des heures complémentaires**, droit à une **meilleure organisation du travail** (durée minimale de 24h hebdomadaires et meilleure organisation des journées de travail).

PRÉSERVER LA SANTÉ PHYSIQUE ET MORALE DES TRAVAILLEURS ET AUSSI LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Le travail comporte des risques, et chacun n'est pas égal devant la santé au travail. L'évolution des conditions de travail fait qu'une partie de ces risques est aujourd'hui transférée vers des sous-traitants, des personnes en situation de précarité, des populations fragiles. Ces risques peuvent être très classiques (chantiers du BTP, risques chimiques, troubles musculo-squelettiques, etc.,) ou bien nouveaux (sous-traitance en cascade, produits aux dangers insoupçonnés…).

Une politique globale de santé et sécurité au travail est nécessaire. L'acte fort de l'année écoulée a été le **plan de lutte contre le travail illégal.** En matière de conditions de travail, la stratégie de l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail a été repensée en lien avec les partenaires sociaux.

PAS DE QUALITÉ DE TRAVAIL SANS ÉGALITÉ AU TRAVAIL

C'était un engagement fort de la grande conférence sociale de juillet 2012 : pousser les entreprises à s'engager sur l'égalité professionnelle réelle :

Dans les faits, la **pénalité à hauteur de 1% de la masse salariale** pour les entreprises qui ne négocient pas en matière d'égalité professionnelle est désormais effective.
Les entreprises de plus de 50 salariés doivent par ailleurs déposer auprès des Direccte des **plans d'action unilatéraux ou accords négociés sur l'égalité professionnelle**.

Sécuriser les parcours

RETOUR À L'EMPLOI ET ÉVOLUTION DANS LA CARRIÈRE : CONSTRUIRE UNE TRAJECTOIRE

Au-delà de la sécurisation de l'emploi, le défi de notre société est de sécuriser les parcours professionnels.

- L'une des clés de la sécurisation des parcours professionnels est **l'alternance**. Elle constitue un moyen d'insertion efficace dans l'emploi. Le gouvernement a fixé un objectif ambitieux de 500 000 apprentis d'ici 2017.
- **Le compte personnel de formation**, universel et intégralement transférable a été créé.
Son déploiement opérationnel sera au cœur de la réforme de la formation professionnelle.
- **Le conseil en évolution professionnelle** prévu par la loi de sécurisation de l'emploi sera aussi un élément de sécurisation des parcours.
- Dans la fonction publique, **une négociation** a été lancée sur les politiques de carrière, de rémunération et de parcours professionnels.
- Le Gouvernement a pris les moyens pour **sauver financièrement l'AFPA**.

III. UNE ANNÉE POUR CONCILIER DEUX EXIGENCES : **COMPÉTITIVITÉ** ET **SOLIDARITÉ**

Une année pour lancer la reconquête industrielle

L'année écoulée montre qu'il n'y a pas de compétitivité sans solidarité, mais aussi que la pérennité de notre modèle de solidarité passe par la compétitivité de l'économie française.

REDONNER DE LA COMPÉTITIVITÉ À NOS ENTREPRISES

Notre pays a besoin de gagner en compétitivité. Son avenir économique en dépend, mais aussi son avenir social

- En application de la feuille de route sociale, le Gouvernement a confié à Louis Gallois une mission relative à la compétitivité de l'industrie française. Ses propositions sont venues nourrir le **Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**, annoncé le 6 novembre 2012. Il comporte des mesures compétitivité-coût et compétitivité hors-coût.
- Le **Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi** bénéficie à toutes les entreprises et donne lieu à un préfinancement pour les PME et les TPE depuis mars 2013.
- **Création de la Banque Publique d'Investissement**
- D'autres mesures complètent : **renforcement du statut de la Jeune Entreprise Innovante, Crédit Impôt Innovation.**

STRUCTURER NOS FILIÈRES : LA COMPÉTITIVITÉ PASSE PAR PLUS DE COHÉRENCE

Dans la compétition mondiale, l'économie française doit rassembler ses forces. La compétitivité passe par plus de solidarité au sein de notre tissu économique, c'est-à-dire par une politique de filière conquérante.

Le **Conseil National de l'Industrie** a été installé en février 2013. Il s'agit de créer de nouvelles dynamiques de filières, de nouvelles solidarités au sein de comités qui élaborent des contrats de filières formalisant le travail commun. L'Etat attend des entreprises qu'elles s'organisent collectivement pour se donner les moyens de créer des emplois, d'adapter et de développer les compétences des salariés, d'innover et d'investir en France, d'exporter vers les marchés les plus prometteurs. Aux entreprises qui feront le choix de cette solidarité de filière, l'Etat apportera tout son soutien.

Une année pour repenser la solidarité nationale

REPENSER L'ENSEMBLE DE NOTRE MODÈLE DE PROTECTION SOCIALE

Pour élargir et diversifier les sources de financement de la protection sociale, le Haut Conseil du financement de la protection sociale a été saisi et a remis au Premier ministre, le 31 octobre 2012, un premier **rapport dressant un état des lieux complet du financement actuel. Le 7 juin, le haut conseil a remis ses premières recommandations sur les conditions, les principes et la diversification du financement de la protection sociale.**

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prévoit une **augmentation de 10% du RSA socle** d'ici à 2017, une hausse du barême de la CMU complémentaire et le développement de l'hébergement d'urgence.

PRÉPARER UNE RÉFORME DE LA RETRAITE CONCERTÉE

La feuille de route sociale a défini un calendrier pour une reforme globale de notre système de retraite.

- La phase de diagnostic, au sein du Conseil d'orientation des retraites (COR), a débouché sur deux rapports, **l'un sur les projections financières** (19 décembre 2012), l'autre dressant un **état des lieux de notre système de retraite** (remis le 22 janvier 2013).
- A partir de ces travaux, la **commission pour l'avenir des retraites**, présidée par Yannick Moreau, a mené des consultations afin de formuler des pistes de réforme. Ses propositions ont été rendues publiques le 14 juin.
- Une **concertation s'engage** sur les évolutions souhaitables de notre système de retraite.

D'une grande conférence sociale à l'autre...

I. UNE ANNÉE POUR DONNER CORPS AU **DIALOGUE SOCIAL** À LA FRANÇAISE

- Après la représentativité syndicale, son bilan et la représentativité patronale.
- Au-delà de l'audience syndicale, la reconnaissance des mandats syndicaux et parcours militants et le financement efficace et transparent de la démocratie sociale.
- Après deux grandes négociations sur l'emploi et le travail, la méthode du dialogue social à la française s'appliquera à la formation professionnelle.
- Après le vote d'une loi constitutionnelle (projet adopté en conseil des ministres le 13 mars), le dialogue social fera son entrée dans la Constitution.

II. UNE ANNÉE SOUS LE SIGNE DE LA **BATAILLE DE L'EMPLOI** ET DE LA **QUALITÉ DU TRAVAIL**

- Après la création des outils (emplois d'avenir, contrat de génération, nouveau dispositif d'activité partielle…), leur mobilisation partout sur le territoire.
- Après la sécurisation de l'emploi, la sécurisation des parcours : mener la réforme de la formation professionnelle.
- Après la négociation Qualité de Vie au Travail, la préparation du 3e plan santé au travail et la prévention de la pénibilité en lien avec le chantier des retraites.
- Après une initiative franco-allemande en faveur de l'emploi des jeunes, relancer l'Europe sociale et peser tous ensemble pour une initiative européenne en faveur de l'emploi des jeunes.

III. UNE ANNÉE POUR CONCILIER DEUX EXIGENCES : **COMPÉTITIVITÉ** ET **SOLIDARITÉ**

- Après la création du CICE, sa mobilisation pour soutenir la compétitivité des entreprises.
- Après la redynamisation de la démarche filière, l'identification des filières d'avenir et des métiers et compétences liés.
- Après la phase de concertation, la mise en œuvre d'une réforme des retraites dans la justice.
- Après la consultation en cours sur les principes du service public et la déontologie de ses agents, un projet de loi sera à l'ordre du jour du conseil des ministres en juillet 2013.

> JUILLET 2012 - JUIN 2013

D'une grande conférence sociale à l'autre

6 NOVEMBRE 2012

PRÉSENTATION DU PACTE NATIONAL POUR LA CROISSANCE, LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

A la suite du rapport Gallois sur la compétitivité de l'économie française, le Gouvernement a présenté un pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi mobilisant tous les leviers de compétitivité coût et hors coût nécessaires au redressement de notre pays. Il répond à la double ambition de doter la France d'une stratégie claire dans la mondialisation et de garantir, par la performance économique, la qualité de notre système de solidarité nationale. Au-delà des mesures socles relatives au coût du travail - le Crédit d'Impôt Compétitivité permet de réduire de 20 milliards d'euros le coût du travail - et au financement des entreprises, avec la création de la banque publique d'investissement, le pacte s'appuie sur 35 actions stimulant l'innovation, renforçant l'attractivité de notre pays, améliorant l'environnement des entreprises et préparant les compétences de demain.

11 JANVIER 2013

ACCORD DU 11 JANVIER SUR LA SÉCURISATION DE L'EMPLOI

L'accord du 11 janvier puis la loi de sécurisation de l'emploi fondent un équilibre entre la sécurité nécessaire pour les salariés et les possibilités d'adaptation indispensables aux entreprises pour maintenir l'activité et l'emploi. Les apports :
> Créer des droits nouveaux : généralisation de l'accès à la complémentaire santé, création d'un compte personnel de formation, entrée de salariés dans les CA des grandes entreprises.
> Lutter contre la précarité : des droits rechargeables à l'assurance chômage ; augmentation des cotisations sur les contrats les plus courts ; encadrement du temps partiel.
> Agir en faveur de l'emploi : en facilitant le maintien de l'emploi (accords de maintien de l'emploi soumis à l'acceptation de la majorité des représentants des salariés, activité partielle) ; en réformant les procédures de licenciements collectifs pour donner la priorité à l'accord collectif ou, à défaut, faire intervenir l'administration.

JUIL. 2012 | OCT. 2012 | NOV. 2012 | DÉC. 2012 | JANV. 2013 | FÉV. 2013 | MARS 2013 | AVRIL 2013 | MAI 2013 | JUIN 2013 | JUIL. 2013 | SEPT. 2013

la première conférence sociale

>9 & 10 JUIL.

>26 OCT.

>6 NOV.

>27 NOV.

>10 & 11 DÉC.

>18 DÉC.

>5 FÉV.

>7 FÉV.

>11 JANV.

>1er MARS

>8 MARS

>29 MARS

>16 AVRIL

>3 JUIN

>14 JUIN

la conférence sociale pour l'emploi

>20 & 21 JUIN

26 OCTOBRE 2012

LOI CRÉANT LES EMPLOIS D'AVENIR

Dispositif pensé face à l'urgence du chômage des jeunes, les emplois d'avenir s'adressent aux jeunes peu ou pas qualifiés de 16 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi ni en formation, c'est-à-dire le noyau le plus dur du chômage des jeunes.

10 & 11 DÉCEMBRE 2012

CONFÉRENCE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET POUR L'INCLUSION SOCIALE

Conférence qui a marqué une étape décisive de mobilisation et a été suivie en janvier 2013 d'un plan pluriannuel visant à prévenir les ruptures, accompagner vers l'insertion et mieux coordonner les acteurs. Des décisions majeures y figurent : augmentation du RSA « socle » de 10% à l'horizon 2017 ; instauration d'une garantie jeunes ; hausse du barème de la CMU complémentaire ; etc.

5 FÉVRIER 2013

INSTALLATION DU CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE ET DÉFINITION D'UNE NOUVELLE STRATÉGIE DE FILIÈRES POUR L'INDUSTRIE

Le conseil national de l'industrie s'est substitué à la commission nationale de l'industrie avec une composition élargie et un rôle renouvelé. Il s'agit de créer de nouvelles dynamiques de filières, de nouvelles solidarités au sein de comités stratégiques qui élaborent des « contrats de filières » formalisant le travail commun.

1er MARS 2013

LOI CRÉANT LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération est le fruit d'un accord unanime entre les partenaires sociaux en date du 19 octobre 2012. Il a pour but de s'attaquer aux deux dysfonctionnements majeurs du marché du travail français : le chômage des jeunes et celui des seniors. Il associe un jeune de moins de 26 ans et un senior de plus de 57 ans et permet la transmission des compétences.

29 MARS 2013

ABOUTISSEMENT DE LA RÉFORME DE LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE ET PUBLICATION DES RÉSULTATS DE MESURE DE L'AUDIENCE SYNDICALE

Pour la première fois, dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale, l'audience des organisations syndicales auprès des salariés est mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles. Au niveau national et interprofessionnel, 5 organisations syndicales atteignent le score de 8 % des suffrages, requis pour être représentatives.

3 JUIN 2013

ANNONCE DES PRINCIPALES MESURES RÉFORMANT LA POLITIQUE FAMILIALE

Le Gouvernement a décidé de préserver l'universalité des allocations familiales. Il a par ailleurs choisi de faire appel aux familles les plus aisées en réduisant un avantage fiscal à travers le quotient familial. La réforme de la politique familiale comporte aussi des mesures pour combattre la situation de pauvreté dans laquelle un enfant sur cinq se trouve. Enfin, 275 000 places d'accueil pour les jeunes enfants seront créées, mesure efficace pour soutenir la natalité et réduire les inégalités.

27 NOVEMBRE 2012

Présentation du plan national de lutte contre le travail illégal lors de la commission nationale de lutte contre le travail illégal

18 DÉCEMBRE 2012

Décret rendant réellement effectives les pénalités de 1% de la masse salariale en matière d'égalité professionnelle

7 FÉVRIER 2013

Décret modifiant les règles de revalorisation du SMIC

8 MARS 2013

Signature de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

16 AVRIL 2013

Lancement de la négociation relative aux carrières et aux parcours professionnels dans la fonction publique

14 JUIN 2013

Remise du rapport de la commission Moreau pour l'avenir des retraites au Gouvernement qui formule des pistes de réforme sur le court et le moyen terme pour assurer l'équilibre des régimes et en renforcer la justice, l'équité et la lisibilité

Tableau de bord de la mise en œuvre de la feuille de route de la grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012

Juin 2013

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Table ronde N°1

Développer l'emploi, et en priorité l'emploi des jeunes

Les mesures	État d'avancement
Création des emplois d'avenir	• Après consultation des partenaires sociaux, la loi du 26 octobre 2012 a créé les emplois d'avenir. Elle est entrée en vigueur le 1er novembre 2012. Environ 25 000 contrats avaient été signés fin mai dont 88 % par des jeunes n'ayant pas le niveau bac.
Création du contrat de génération	• Les partenaires sociaux ont signé un accord interprofessionnel unanime sur le contrat de génération en octobre 2012. Sur cette base, la loi du 1er mars 2013 a créé le contrat de génération qui est entré en vigueur le 18 mars.
Lancement d'une négociation nationale interprofessionnelle relative à la sécurisation de l'emploi	• Un accord national interprofessionnel a été signé le 11 janvier 2013. La loi relative à la sécurisation de l'emploi a permis sa transcription législative. Elle est désormais promulguée.
Réforme de l'activité partielle	• La réforme de l'activité partielle s'est faite en deux étapes, d'abord le rétablissement de l'autorisation administrative préalable par décret à l'automne 2012 puis l'évolution plus profonde du dispositif dans le cadre de l'accord du 11 janvier 2013 et de la loi relative à la sécurisation de l'emploi.
Réalisation d'un travail de prospective sur la sécurisation des parcours professionnels	• Le compte personnel de formation a été créé par l'ANI du 11 janvier et la loi relative à la sécurisation de l'emploi. • La réflexion sur la sécurisation des parcours professionnels se poursuivra d'ici la fin de l'année 2013.
Préparation de la renégociation de la convention d'assurance chômage	• L'accord du 11 janvier a permis d'avancer sur certains aspects comme les droits rechargeables à l'assurance chômage et la modulation des cotisations d'assurance chômage. • Les partenaires sociaux ont réactivé les travaux du groupe politique paritaire. Ils conduiront leur négociation d'ici la fin de l'année.
Lutte contre la pauvreté	• La conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale s'est tenue les 10 et 11 décembre derniers et a notamment permis d'acter la création de la garantie jeunes et la hausse du RSA «socle» de 10% d'ici à 2017.
Renforcement de la lutte contre le travail illégal	• Un point sur les actions engagées en matière de lutte contre le travail illégal a été fait à l'occasion de la réunion de la commission nationale de lutte contre le travail illégal présidée par le Premier ministre le 27 novembre 2012. • Lors de cette commission, a été présenté le nouveau plan national de lutte contre le travail illégal.
Bilan de l'ANI modernisation du marché du travail de 2008	• Un bilan de l'ANI modernisation du marché du travail de 2008 doit avoir lieu sous une forme restant à préciser avec les partenaires sociaux. L'Etat y contribuera à travers des études, notamment sur les ruptures conventionnelles.
Evaluation des aides aux entreprises	• Le conseil d'orientation pour l'emploi a rendu son rapport sur les aides aux entreprises en faveur de l'emploi.
Lancement d'une négociation interprofessionnelle sur l'amélioration de l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des travailleurs handicapés	• Une négociation pourrait être initiée au second semestre, à l'issue du comité interministériel du handicap, si les partenaires sociaux en confirment le souhait.

Table ronde N°2

Développer les compétences et la formation tout au long de la vie

Les mesures	État d'avancement
Mise en place de plans d'action Etat / régions / partenaires sociaux (3 thématiques : jeunes / demandeurs d'emploi / accompagnement des mutations économiques)	• Une quinzaine de régions se sont engagées dans la démarche des pactes pour la réussite éducative et professionnelle des jeunes et des plans d'action pour les demandeurs d'emploi. • En ce qui concerne l'accompagnement des mutations économiques, un appel à projet de 50 millions d'euros a été acté pour 2013 dans le cadre du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels.
Evolution de la commande publique en matière de formation professionnelle	• La nouvelle procédure d'habilitation est intégrée au projet de loi relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi adopté en conseil des ministres le 10 avril 2013.
Création d'un compte individuel de formation	• L'accord du 11 janvier et la loi relative à la sécurisation de l'emploi ont permis de créer le compte personnel de formation individuel, universel et intégralement transférable. • Parallèlement, le conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie a rendu un rapport sur le sujet le 18 mars 2013 pour évaluer les différentes options de mise en oeuvre. Celle-ci fait désormais l'objet d'une concertation quadripartite entre l'Etat, les partenaires sociaux et les régions qui se sont réunis le 21 mai et le 12 juin 2013.
Articulation entre la négociation obligatoire relative à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et l'élaboration du plan de formation	• La loi relative à la sécurisation de l'emploi prévoit que «les grandes orientations à trois ans de la formation professionnelle dans l'entreprise et les objectifs du plan de formation» soient désormais négociés dans le cadre de la négociation obligatioire sur la GPEC.
Evolution de la concertation et de la coordination territoriale des acteurs de la formation professionnelle	• Le projet de loi relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi renforce l'articulation des politiques d'emploi, pilotées par l'Etat, et des politiques de formation professionnelle, pilotées par les régions. • Via une délibération du comité paritaire national formation professionnelle du 4 janvier 2013, les partenaires sociaux ont souhaité que leur place soit confortée dans la gouvernance à la fois territoriale et nationale.
Réforme du service public de l'orientation	• Le projet de loi relatif à la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi intègre des dispositions confiant aux régions l'animation du service public de l'orientation au niveau territorial et supprimant le délégué à l'information et à l'orientation. Un groupe de travail définit les conditions d'expérimentation de cette nouvelle organisation sur 6 territoires à compter de la rentrée de septembre 2013.

Table ronde N°3

Assurer des systèmes de rémunérations justes et efficaces

Les mesures	État d'avancement
Evolution des règles de revalorisation du SMIC	• La réforme a été présentée aux partenaires sociaux le 17 décembre 2012 en commission nationale de la négociation collective et le décret modifiant les règles de revalorisation a été publié le 7 février 2013. • Le groupe d'experts recomposé a été installé.
Relance des négociations salariales de branches	• Une réunion du comité de suivi des négociations salariales a eu lieu le 8 octobre 2012 puis un point d'actualisation a été fait en commission nationale de la négociation collective le 17 décembre 2012. • Un outil graphique permettant de mieux visualiser les écarts hiérarchiques au sein des grilles a été présenté lors du comité de suivi.
Evolution des dispositifs de participation financière et d'épargne salariale	• Le conseil d'orientation de la participation, de l'intéressement, de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié (COPIESAS) doit être installé afin de permettre la réalisation d'un travail d'échange et de diagnostic préalable à toute éventuelle négociation interprofessionnelle sur le sujet. La composition nominative du COPIESAS a été arrêtée et la désignation effective est en cours.
Participation des représentants des salariés aux comités de rémunération et rémunération des dirigeants	• Après une période de consultation, le Gouvernement a décidé de miser sur un renforcement exigeant de l'autorégulation qui devra faire ses preuves, à défaut de quoi le Gouvernement se réserve le droit de proposer au législateur d'intervenir.

Table ronde N°4

Atteindre l'égalité professionnelle et améliorer la qualité de vie au travail

Les mesures	État d'avancement
Négociation interprofessionnelle sur l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail	• La négociation interprofessionnelle est en voie d'achèvement.
Renforcement de la gouvernance de la politique de santé au travail	• Un groupe de travail sur l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail et son réseau des ARACT s'est tenu et a rendu ses conclusions présentées au conseil d'orientation sur les conditions de travail du 14 mai 2013. Le ministre du travail a présenté ses orientations fin mai 2013. • Un groupe de travail sur la gouvernance de la santé au travail sera mis en place en octobre 2013.
Bilan des expériences de CHSCT territoriaux dans le cadre du comité d'orientation des conditions de travail	• Le travail est en cours et permettra d'alimenter les réflexions de la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013.
Négociations d'entreprises et de branches sur les mesures de prévention de la pénibilité	• Un bilan provisoire sur les négociations portant sur la prévention de la pénibilité sera présenté à la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013.
Tenue d'une conférence de progrès organisée avec les branches qui connaissent un fort recours au temps partiel	• Cette conférence s'est tenue à l'automne 2012. Par ailleurs, l'accord du 11 janvier et la loi relative à la sécurisation de l'emploi ont encadré le recours au temps partiel en déterminant un volume minimal hebdomadaire de 24 heures et une meilleure organisation des journées de travail.
Adaptation du dispositif portant sur les accords et plans d'action relatif à l'égalité hommes femmes créé par la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites	• Les règles de sanction s'appliquant aux entreprises ne respectant pas les obligations que leur fixe la loi en matière d'égalité professionnelle ont été revues pour être mieux appliquées dans le cadre de la loi créant les emplois d'avenir du 26 octobre 2012 et d'un décret spécifique.
Elaboration d'un catalogue d'outils pour accompagner les PME en matière d'égalité hommes femmes	• Un site internet d'accompagnement des PME a été ouvert. Une mission confiée à l'agence nationale d'amélioration des conditions de travail et à la direction générale de la modernisation de l'Etat permettra de compléter les outils mis à disposition des PME.
Engagement tripartite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes	• Un comité de pilotage national a été mis en place en septembre 2012 et des comités de pilotage régionaux ont permis de définir les actions à mettre en œuvre, notamment des conventions cadres et des expérimentations locales.
Création d'un groupe de travail sur l'analyse des classifications avec pour horizon la lutte contre les racines des inégalités entre les femmes et les hommes	• Ce groupe a été créé au début de l'année 2013 avec une présidence assurée par l'inspection générale des affaires sociales.
Actions de sensibilisation et de promotion des femmes dans les comités de direction et l'encadrement supérieur	• Des leviers divers ont été mobilisées : échanges directs avec des grandes entreprises, signatures de conventions cadres, courriers à certaines des entreprises du SBF 120.
Développement de la responsabilité sociale des entreprises	• Une mission interministérielle sur la responsabilité sociale des entreprises a été confiée à une personnalité du monde syndical (Lydia Brovelli), une personnalité du monde associatif et des ONG (Eric Molinié et une personnalité du monde de l'entreprise (Xavier Drago). Ses conclusions ont été rendues le 13 juin 2013 et présentées à la plateforme d'action globale sur la RSE le 17 juin 2013. Elles seront discutées lors de la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin prochains.

Table ronde N°5

Réunir les conditions du redressement productif

Les mesures	État d'avancement
Soutien à la compétitivité des entreprises	• La mission sur la compétitivité confiée à Louis Gallois a été finalisée en octobre 2012 et suivie par l'élaboration du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté le 6 novembre 2013. Au-delà des mesures socles relatives au coût du travail - le Crédit d'Impôt Compétitivité permet de réduire de 20 milliards d'euros le coût du travail - et au financement des entreprises, avec la création de la banque publique d'investissement, le pacte s'appuie sur 35 actions stimulant l'innovation, renforçant l'attractivité de notre pays, améliorant l'environnement des entreprises et préparant les compétences de demain.
Amélioration de l'environnement des entreprises	• Un large chantier de simplification a été lancé dans le cadre de la mise en oeuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Par ailleurs, les contrats de filière comportent des éléments relatifs à l'amélioration de l'environnement des entreprises. • Un nouveau médiateur de la sous-traitance a été nommé en vue d'améliorer les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants.
Facilitation du financement des entreprises	• La banque publique d'investissement a été créée par une loi du 31 décembre 2012.
Développement de la recherche technologique et de l'innovation	• Un crédit impôt innovation ciblé a été créé. • De nouvelles plates-formes CEA Tech ont été mises en place dans 3 régions. • 2 Md€ du programme d'investissements d'avenir ont été redéployés pour soutenir de nouveaux projets innovants ou la mise au point de nouvelles technologies. La politique d'innovation du Gouvernement sera présentée d'ici septembre. • Une troisième phase de développement des pôles de compétitivité a été lancée suite à une évaluation indépendante. • Le programme PSIR a été acté et sera financé dans le cadre du redéploiement du programme investissements d'avenir.
Evolution du rôle de la commission nationale de l'industrie (CNI)	• Le 5 février 2013 a été mis en place le conseil national de l'industrie en substitution de l'ancienne CNI avec une composition et des fonctions élargies. Parallèlement, la démarche de structuration des filières industrielles a été relancée avec l'installation d'un nouveau comité stratégique de filière. Douze filières sur treize ont d'ores et déjà élaboré un contrat stratégique de filière.
Valorisation de l'image de l'industrie et de la production française	• La semaine de l'industrie a eu lieu du 18 au 24 mars. Un train de l'industrie a été mis en place ainsi qu'une campagne de communication. La fréquentation, ainsi que le nombre d'évènements réalisés à cette occasion, sont en hausse de 20% par rapport à l'année précédente. • La valorisation de la production française passera par la création d'une marque France sur laquelle porte la mission confiée à M. Lentschener, PDG du groupe de communication McCann France et dont les conclusions seront connues à l'automne.
Affirmation du rôle pivot des régions dans la définition et la mise en œuvre territorialisée des actions de redressement productif	• Cette action sera mise en œuvre dans le cadre des lois de décentralisation.

Table ronde N°6

Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale

Les mesures	État d'avancement
Préparation concertée de la réforme des retraites	• Une phase de diagnostic, au sein du conseil d'orientation des retraites, a débouché début 2013 sur deux rapports, l'un sur les projections financières, l'autre dressant un état des lieux de notre système de retraites. • A partir de ces travaux, et sur la base d'un cahier des charges élaboré avec les partenaires sociaux, la commission pour l'avenir des retraites, présidée par Yannick Moreau, a mené des consultations afin de formuler des pistes de réforme à plus ou moins long terme. Elle a rendu son rapport le 14 juin dernier. • Une concertation va s'engager lors de la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013 sur les évolutions souhaitables de notre système de retraite.
Renforcement de la concertation sur les priorités de notre système de protection sociale	• Dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, une concertation sur les priorités de notre système de protection sociale a été menée.
Elargissement et diversification des sources de financement de notre système de protection sociale	• Le haut conseil du financement de la protection sociale a été saisi et a remis au Premier ministre le 31 octobre 2012 un premier rapport dressant un état des lieux complet du financement de la protection sociale. • Conformément à la lettre de mission du 6 novembre 2012, il a également remis le 7 juin 2013 ses premières recommandations au Premier ministre sur les conditions, les principes et la diversification du financement de la protection sociale.
Vers plus de solidarité de nos dépenses sociales	• Une mission a notamment été confiée à Bertrand Fragonard, Président du haut conseil de la famille, qui a remis le 9 avril 2013 au Premier ministre son rapport sur les aides aux familles. Les axes de la réforme de la politique familiale ont été présentées par le Gouvernement le 3 juin 2013.

Table ronde N°7

Moderniser l'action publique avec ses agents

Les mesures	État d'avancement
Refondation des services publics	• Un projet de loi relatif aux droits et à la déontologie des fonctionnaires fait l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales avant son adoption en conseil des ministres en juillet 2013.
Développement du dialogue social et de la négociation	• Une concertation menée avec les organisations syndicales a permis de construire un agenda social qui organise, pour la période 2012-2013, le programme et le calendrier des concertations, consultations et négociations. • Une concertation sur les moyens syndicaux a abouti à la publication en mai 2013 d'un décret dont les dispositions améliorent les conditions d'exercice des mandats syndicaux dans la fonction publique. • Une concertation sur la prise en compte de l'exercice de mandats syndicaux dans la carrière a été lancée au printemps 2013, elle devrait aboutir à l'automne prochain.
Renforcement de l'exemplarité des employeurs publics	• Un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été signé le 8 mars 2013 par toutes les organisations syndicales représentatives. • Un accord sur la prévention des risques psycho-sociaux et les moyens des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est en cours de négociation. Celle-ci devrait aboutir en juillet 2013. • Une concertation sur la formation professionnelle dans la fonction publique a été lancée en mars 2013 mais suspendue en attente de l'issue de la négociation interprofessionnelle sur le sujet.
Négociation relative aux carrières, à la rémunération et aux parcours professionnels	• Après une large concertation, le Gouvernement a proposé aux partenaires sociaux le 7 février 2013 un programme, un calendrier et une méthode de négociation. Lancée le 16 avril dernier, cette négociation porte sur la refonte de la grille de la catégorie C, celle des dispositifs indemnitaires et celle du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence.

Démocratie sociale

Les mesures	État d'avancement
Inscription du dialogue social dans la Constitution	• Après concertation, le projet de loi constitutionnelle a été adopté par le conseil des ministres le 13 mars 2013. Il doit désormais faire l'objet d'un examen par le Parlement.
Finalisation de la mise en œuvre de la représentativité syndicale et réalisation d'un premier bilan	• Les mesures consolidées de l'audience syndicale interprofessionnelle ont été transmises au haut conseil du dialogue social le 29 mars 2013 et l'arrêté relatif à la représentativité nationale et interprofessionnelle des organisations syndicales a été publié le 31 mai 2013. Désormais, un processus de publication des arrêtés au niveau des branches est en cours et se terminera à l'été. • Un bilan global de la réforme est prévu au second semestre 2013 dans le cadre du haut conseil du dialogue social.
Lancement de la réforme de la représentativité patronale	• Les propositions des organisations professionnelles sont attendues pour la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013. • Ce sujet sera à l'ordre du jour de la première séquence de la grande conférence avec le Président de la République.
Statut et parcours des militants	• Ce sujet sera à l'ordre du jour de la première séquence de la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013 avec le Président de la République.
Place des salariés et de leurs représentants dans les instances de gouvernance des entreprises	• Le principe a été consacré par l'accord national interprofessonnel relatif à la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 et la loi relative à la sécurisation de l'emploi.
Renforcement de la transparence financière des comités d'entreprise	• Un projet de texte pourrait être soumis à concertation en juillet 2013 pour dépôt d'une proposition de loi à la rentrée mais ce calendrier sera discuté dans le cadre de la grande conférence sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013.
Rationalisation des négociations obligatoires	• L'accord national interprofessionnel en cours de négociation relatif à la qualité de vie au travail intègre une proposition d'ouverture d'une discussion sur le sujet avec les pouvoirs publics. Les modalités de mise en œuvre de cette discussion pourraient être précisées lors de la grande conférences sociale pour l'emploi des 20 et 21 juin 2013.